



# CAP LINGUISTIQUE

**COURTE DURÉE** Séjour de moins de 3 mois  
CONVENTION N° 920 741 - POLICE N°FRBSTA06030



## GARANTIES

## PLAFONDS & FRANCHISES

### BAGAGES : PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION

Maximum par Assuré et par an	2 200 €
Limitation des objets de valeur	1 100 €
Franchise par dossier	—
Retard de bagages Franchise	180 € 24 heures

### FRAIS MÉDICAUX A L'ÉTRANGER

Remboursement des frais réels sans franchise	1 000 000 €
<b>En cas d'hospitalisation</b> Franchise	—
Soins dentaires d'urgence consécutifs à un accident	440 € maximum par dent
Soins dentaires d'urgence	600 €
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation suite à accident ou maladie	30 € /Jour (à partir du 6ème jour, maximum 30 jours)
Frais de soins psychologiques et psychiatriques	400 €
Frais de soins rééducations, kinésithérapies, chiropracties	300 €

### FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE

Remboursement des frais consécutifs à une hospitalisation à l'étranger au cours d'un séjour à l'étranger (uniquement en France)	15 000 € pendant 30 jours
Franchise	—

### INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital Décès accidentel	10 000 €
Capital Invalidité totale ou partielle accidentelle	Jusqu'à 50 000 €
Barème européen	
Franchise relative en cas d'invalidité	—
Maximum garanti en cas de décès et d'invalidité accidentels collectifs	2 000 000 €

## GARANTIES

## PLAFONDS & FRANCHISES

### RESPONSABILITÉ CIVILE - VIE PRIVÉE

Tous dommages corporels, matériels, immatériels	4 500 000 € Maximum - Hors pays de domicile de l'assuré
Plafonné aux USA /CANADA	1 500 000 €
Intoxications alimentaires	1 500 000 € - Hors pays de domicile de l'assuré
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	450 000 € - Hors pays de domicile de l'assuré
Franchise	150 €

### ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Prise en charge des frais de prolongations de séjour de l'assuré	80€/jour - maximum 10 jours
Transport médical d'urgence	Frais réels
Rapatriement vers le domicile	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Accompagnement du défunt	Billet Aller/Retour pour un proche et prise en charge des frais de séjour (80€/jour- maximum 10 jours)
Retour Anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent	Billet Aller-Retour
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	Billet Aller/Retour pour un proche et prise en charge des frais de séjour (80 €/jour - max 10 jours)

### INCIDENTS DE VOYAGE

Avance de fonds	500 €
Assistance juridique	13 000 €
Avance sur caution pénale	7 500 €
Frais de recherche et de secours	5 000 €
Assistance Informations et aide à l'assuré Transmission de messages	Organisation du service
Assistance passeport, pièces d'identité	
<b>Hors Assistance</b>	
Transmission de messages	Frais réels
Assistance passeport, pièces d'identité	150€

### INTERRUPTION DE SÉJOUR

Remboursement de la partie du séjour non effectuée	5 000 €
--	---------



# CAP LINGUISTIQUE

**LONGUE DURÉE** Séjour entre 3 mois et 1 an  
CONVENTION N° 920 741 - POLICE N° FRBSTA06123

*Le contrat Cap Linguistique longue durée prévoit la prise en charge des frais de grossesse*



## GARANTIES

## PLAFONDS & FRANCHISES

### BAGAGES : PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION

Maximum par Assuré et par an	2 200 €
Limitation des objets de valeur	1 100 €
Franchise par dossier	—
Retard de bagages Franchise	180 € 24 heures

### FRAIS MÉDICAUX A L'ÉTRANGER

Remboursement des frais réels sans franchise	1 000 000 €
<b>En cas d'hospitalisation</b> Franchise	—
Soins dentaires d'urgence consécutifs à un accident	440 € maximum par dent
Soins dentaires d'urgence	600 €
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation suite à accident ou maladie	30 € /Jour (à partir du 6ème jour, maximum 30 jours)
Frais de soins psychologiques et psychiatriques	400 €
Frais de soins rééducations, kinésithérapies, chiropracties	300 €
Prise en charge des frais de grossesse à l'étranger uniquement Franchise	A hauteur de 75% des frais réels 8 000 € maximum 25€

### FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE

Remboursement des frais consécutifs à une hospitalisation à l'étranger au cours d'un séjour à l'étranger (uniquement en France)	15 000 € pendant 30 jours
Franchise	—

### INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital Décès accidentel	10 000 €
Capital Invalidité totale ou partielle accidentelle	Jusqu'à 50 000 €
Barème européen	
Franchise relative en cas d'invalidité	—
Maximum garanti en cas de décès et d'invalidité accidentels collectifs	2 000 000 €

## GARANTIES

## PLAFONDS & FRANCHISES

### RESPONSABILITÉ CIVILE - VIE PRIVÉE

Tous dommages corporels, matériels, immatériels	4 500 000 € Maximum - Hors pays de domicile de l'assuré
Plafonné aux USA /CANADA	1 500 000 €
Intoxications alimentaires	1 500 000 € - Hors pays de domicile de l'assuré
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	450 000 € - Hors pays de domicile de l'assuré
Franchise	150 €

### ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Prise en charge des frais de prolongations de séjour de l'assuré	80€/jour - maximum 10 jours
Transport médical d'urgence	Frais réels
Rapatriement vers le domicile	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Accompagnement du défunt	Billet Aller/Retour pour un proche et prise en charge des frais de séjour (80€/jour- maximum 10 jours)
Retour Anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent	Billet Aller-Retour
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	Billet Aller/Retour pour un proche et prise en charge des frais de séjour (80 €/jour - max 10 jours)

### INCIDENTS DE VOYAGE

Avance de fonds	500 €
Assistance juridique	13 000 €
Avance sur caution pénale	7 500 €
Frais de recherche et de secours	5 000 €
Assistance Informations et aide à l'assuré Transmission de messages	Organisation du service
Assistance passeport, pièces d'identité	
<b>Hors Assistance</b>	
Transmission de messages	Frais réels
Assistance passeport, pièces d'identité	150€

### INTERRUPTION DE SÉJOUR

Remboursement de la partie du séjour non effectuée	5 000 €
--	---------



## Chapka Assurances

68 bd de Port Royal - 75005 Paris  
Tél. : 01 74 85 50 50 - Fax : 01 72 77 90 36

Société de courtage d'assurances  
SAS au capital de 80 000 euros  
N° de RCS : Paris B 441 201 035

Garantie financière et assurance RC conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des assurances  
Inscrit à l'Orias N°07002147